


	Hochschule Reutlingen	
	Contrat de Stage	
	Industrie Projekt Bachelor Vertrag Französisch	

**Hochschule Reutlingen
École Supérieure Technique et Économique Reutlingen**

**Fakultät Textil & Design
Département Textil & Design**

entre l'entreprise:.....
rue numéro localité.....
et l'étudiant (nom, prénom): (né/e le).....
rue numéro localité.....
Matr.Nr. tel.
est conclu le contrat suivant.

§1. Généralités

Le Stage est effectué dans le cadre du 1^{er} / 2^{ème} stage d'entreprise des études de:
.....
de l'Ecole Supérieure Technique et Economique, Reutlingen. L'étudiant est inscrit
dans notre Etablissement.

§2 Durée du stage

Le stage d'entreprise a une durée de 24 semaines minimum;
il commence le et se termine le
Les 4 premières semaines sont considérées comme période probatoire pendant
laquelle le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre partie.

§3 Obligations de l'entreprise

L'entreprise a reçu une directive sur le contenu du stage.
L'entreprise déclare être en principe en mesure de recevoir un stagiaire sous les
conditions prévues au §1, avec la / les restriction/s suivante/s.

.....
.....

L'entreprise est prête,

1. à observer les consignes de stage de l'Institut
2. à coopérer avec l'Ecole et ses représentants dans toutes les questions concernant l'étudiant(e)
3. à faciliter les contacts entre l'étudiant(e) et son Ecole d'origine

L'entreprise est prête également,

1. à informer l'Ecole en cas de départ non-justifié de l'étudiant(e) ou en cas de non-présentation en début de stage
2. à délivrer une attestation au stagiaire en fin de stage.

§4 Obligations du stagiaire

Le stagiaire s'engage:

1. à accepter toutes les possibilités de formation qui lui seront offertes.
2. à accomplir consciencieusement le travail attribué.
3. à observer les ordonnances et décisions de l'entreprise, en particulier concernant l'assurance contre l'incendie et la prévoyance contre les accidents dans les ateliers mécaniques.
à manier soigneusement et scrupuleusement les machines et les outils des ateliers.
4. à remettre un rapport de stage en accord avec les conditions en vigueur dans son Institut d'origine et à présenter ce rapport pour signature au chargé du suivi du stagiaire.
5. à défendre les intérêts de l'entreprise.
6. à informer l'entreprise en cas de maladie et à présenter au bout de trois jours une attestation médicale.

§5 Résiliation du contrat

Résiliation du contrat après expiration de la période probatoire

1. Le contrat peut être résilié par l'entreprise sans préavis pour des motifs prévus par les juridictions en vigueur,
2. Le contrat peut être résilié par l'étudiant avec un préavis de 4 semaines pour des raisons personnelles. La résiliation doit être effectuée par écrit.

§6 autres modalités (evtl. soutien financier, etc.)

.....
.....
.....

Localité..... , le.....

Pour l'entreprise

Le stagiaire

(Signature et cachet)

(Signature)

Pour l'Ecole Supérieure Technique et Economique de Reutlingen